



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 24  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés** :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h35

Secrétaire : Magalie PIAT

### SPORT

#### DL.17.104 – Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par le Collège Montabuzard

**Christian DUMAS expose** :

La convention relative à l'utilisation des installations sportives par le collège Montabuzard arrive à son terme le 31 décembre 2017 et doit donc être renouvelée.

L'assemblée départementale, réunie en Commission Permanente le 22 septembre 2017, a décidé de maintenir un régime forfaitaire d'indemnisation comme les années précédentes.

Un nouveau modèle de convention, d'une durée de quatre ans, a été adopté.

Afin d'améliorer les délais d'indemnisation et simplifier les procédures, l'indemnisation des heures utilisées sera directement versée par le Conseil Départemental à la collectivité propriétaire des équipements sportifs sur la base d'un état d'heures réelles d'utilisation de ces équipements signé par la collectivité et le collège.

Participation départementale aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des collèges :

Rappel des taux d'indemnisation	Type d'installations			
	Couvertes	Plein air	Piscine	BAF
2014 à 2015	7,89	3,94	59,47	11,13

Les barèmes seront actualisés annuellement avec effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile. La 1<sup>ère</sup> actualisation prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après présentation en commission « Culture – Sport » du 28 novembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter la proposition du département
- d'autoriser le Maire, ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par le collège Montabuzard.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 20 décembre 2017

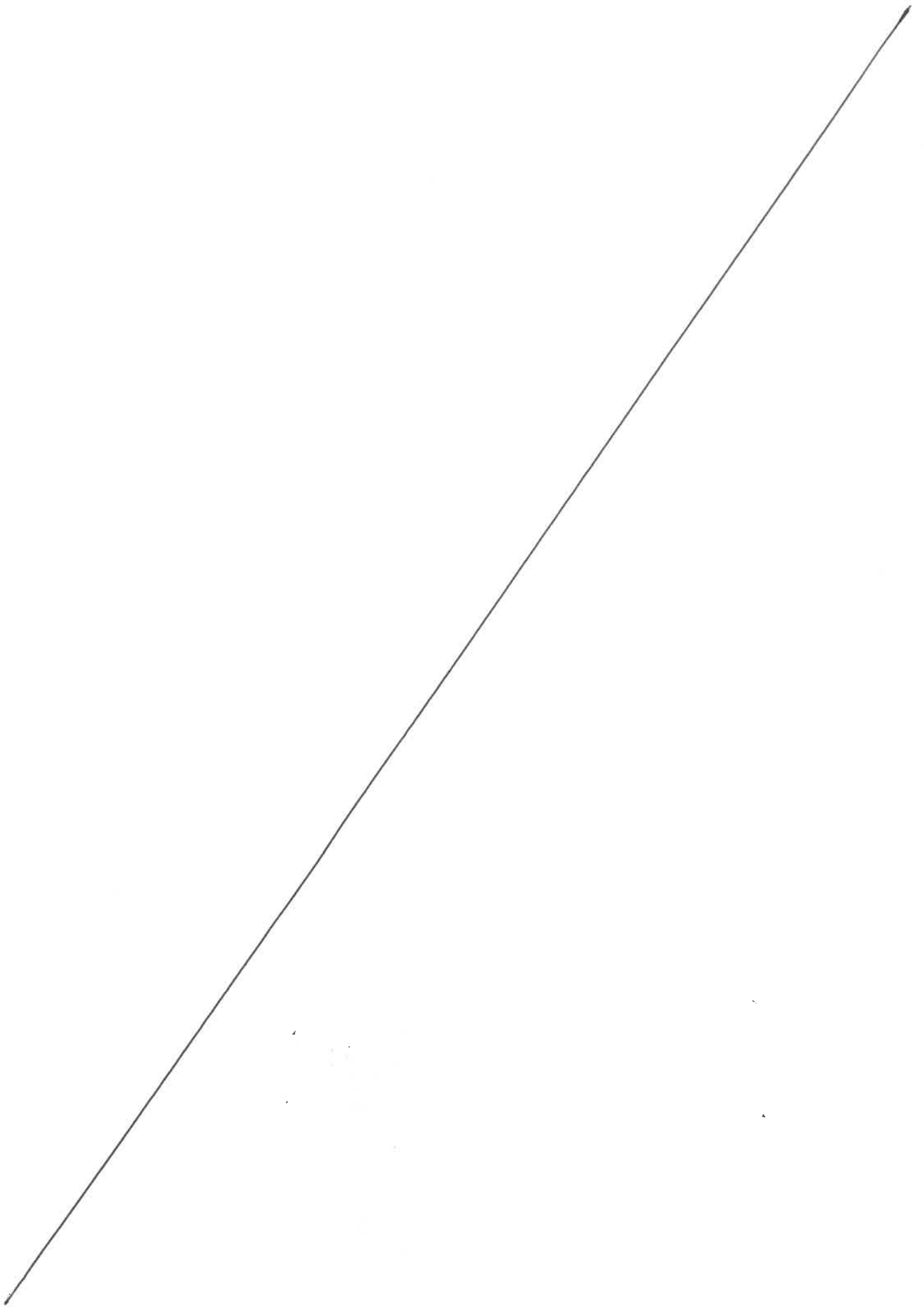
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017

Publication le : 28 décembre 2017

Notification le : 28 décembre 2017



Le Maire  
Christian DUMAS.



**Acte à classer**

DL-17-104

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

---

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2017-12-27T17-16-52.00 ( MI209019819 )

**Identifiant unique de l'acte :**

045-214501694-20171219-DL-17-104-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par le Collège Montabuzard

Date de décision : 19/12/2017



---

Nature de l'acte : Délibération

**Matière de l'acte :**

7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.5. Tarifs et redevances des services publics - Délibérations et conventions :

---

**Acte :**

DL.17.104-SPORT-convention tripartite utilisation des équipements sportifs par le collège Montabuzard.PDF

Multicanal : Non

---

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/17 à 17:16

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 27/12/17 à 17:16

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 27/12/17 à 17:21